

8 janvier 2009/15h.

Communiqué.

La requête de M. BOURGEOIS devant le Conseil d'Etat (qui soutenait que c'était à tort que le Tribunal administratif de Versailles avait, le 13 juin, annulé les opérations électorales du 9 mars) vient d'être rejetée.

Non, ce n'est pas pour une broutille que le Tribunal administratif de Versailles a annulé les élections, ni que le Conseil d'Etat a confirmé cette annulation pour un des rares cas en Essonne. Une telle décision est bien motivée pour une irrégularité grave des règles de financement de la campagne : les éléments fournis quant au financement de la campagne de M. BOURGEOIS n'apportaient pas la transparence et la traçabilité exigées par la loi (impossibilité de vérifier l'origine et la destination réelle des fonds).

M. BOURGEOIS a violé la loi, soit par ignorance, ce qui est grave pour le Premier magistrat de la commune qu'il est depuis 12 ans, soit délibérément, ce qui serait encore plus grave ! Le Tribunal l'a rappelé à l'ordre, sanctionné et a donné raison à ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES. Mais que de temps perdu pour notre commune !